

Sainte-Thérèse, le 10 octobre 2017

PAR COURRIEL:

Objet : Demande d'accès à l'information en lien avec les travaux effectués par l'entreprise Immotec dans le quadrant nord-est des autoroutes 19 et 440 à Laval ainsi que les travaux relativement au secteur Val-des-Brises, boulevard Robert-Bourassa, rue des Aristocrates et avenue des Gouverneurs

Monsieur,

Nous donnons suite à votre demande d'accès, reçue le 21 septembre dernier et à notre conversation téléphonique, concernant l'objet précité.

Vous trouverez en annexe les documents accessibles visés par votre demande. Ce sont :

Dossier 7430-13-01-0111300

1. Certificat d'autorisation du 9 février 2005, 3 pages
2. Rapport d'inspection du 6 novembre 2009, 5 pages

Dossier 7311-13-01-65005A22

1. Autorisation du 9 février 2005, 1 page
2. Modification du 13 juin 2005, 2 pages

Dossier 7430-13-01-01298-00

1. Certificat d'autorisation du 12 mars 2010, 3 pages
2. Rapport d'inspection du 9 novembre 2011, 5 pages
3. Avis d'infraction du 22 novembre 2011, 2 pages
4. Rapport d'inspection du 25 novembre 2011, 3 pages
5. Rapport d'inspection du 28 décembre 2011, 4 pages

Dossier 7311-13-01-65005-JL

1. Autorisation du 3 novembre 2010, 2 pages

Dossier 7311-13-01-65005-LD

1. Lettre de fermeture du 21 juin 2011, 2 pages

Comme mentionné lors de notre conversation téléphonique, les documents faisant partie intégrante du certificat d'autorisation relèvent davantage de la Ville de Laval. En vertu de l'article 48 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1), nous devons vous référer à la personne responsable de l'accès au sein de cet organisme :

Me Chantal Sainte-Marie

Greffière par intérim
1, Place du Souvenir C.P. 422, succ. St-Martin
Laval (QC) H7V 3Z4
Tél. : 450 978-3951
Télec. : 450 978-3966

Conformément à l'article 51 de la Loi, vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez, en pièce jointe, une note explicative concernant l'exercice de ce recours ainsi qu'une copie des articles précités de la Loi.

Si vous désirez plus de renseignements, vous pouvez vous adresser à la soussignée, au numéro 450 433-2220, poste 225.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Original signé par

Elena Ciocoiu
Répondante de la Loi sur
l'accès aux documents

p.j. (34 pages)

Laval, le 9 février 2005

CERTIFICAT D'AUTORISATION
(article 22)

Ville de Laval
1, place du Souvenir
Case postale 422, succ. Saint-Martin
Laval (Québec) H7V 3V4

N/Réf. : 7430-13-01-0111300
400194212

Objet : Travaux de remblayage de milieux humides dans le cadre du développement de la Phase 1 du projet Immotec situé dans le quadrant nord-est des autoroutes 19 et 440 à Laval

Mesdames,
Messieurs,

À la suite de votre demande de certificat d'autorisation datée du 3 décembre 2004, reçue le 3 décembre 2004 et dûment complétée le 8 février 2005, j'autorise, conformément à l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement (LRQ, chapitre Q-2), le titulaire ci-dessus mentionné à réaliser le projet décrit ci-dessous :

Remblayage des milieux humides #430, 56, 395, 396, 825 et 1008 situés sur les lots 1 392 344 1 392 370 1 392 402 1 393 382 1 392 523 du cadastre du Québec;

Remblayage, coupe de la végétation, excavation et reprofilage sur une partie du milieu humide #1003 situé sur les lots 1 392 148 et 1 392 142 du cadastre du Québec;

Perturbation temporaire des milieux humides #404 et 406, ainsi que du cours d'eau #136 situés sur les lots 1 392 119, 1 392 120, 1 392 121, 1 392 122, 1 392 123, 1 392 124, 1 393 260, 1 393 270, 1 393 271, 1 393 330, 1 393 331, 2 568 599 et 2 705 686 du cadastre du Québec.

CERTIFICAT D'AUTORISATION
(article 22)

-2-

N/Réf. : 7430-13-01-0111300
400194212

Le 9 février 2005

Réalisation des mesures de compensation suivantes :

- Aménagement d'un bassin filtrant d'une superficie de 0,17 ha à la tête du cours d'eau des Terres Noires;
- Aménagement d'un marais de remplacement d'une superficie de 1,55 hectare à la jonction des cours d'eau 137 et des Terres Noires (135);
- Protection d'une bande riveraine additionnelle de 5 mètres de largeur en plus de la bande riveraine de 10 mètres, de part et d'autre du cours d'eau des Terres Noires sur une longueur de 2 368 mètres et une superficie de 2,4 hectares;
- Aménagement et bonification des rives du milieu humide #415, sur une superficie de 1,11 hectare.

Conservation et protection des milieux humides #402, 403, 1007 et 1010 situés dans la Phase 2 du projet.

Les documents suivants font partie intégrante du présent certificat d'autorisation :

- Note de transmission du 3 décembre 2004 adressée au ministère de l'Environnement présentant une demande de certificat d'autorisation accompagnée du formulaire de demande de certificat d'autorisation en vertu de l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement signé par madame Sophie Ménard de la firme Genivar Groupe Conseil inc. le 18 novembre 2004, 4 pages, une annexe;
- Document intitulé « *Évaluation environnementale pour le projet de développement du quadrant nord-est situé à l'intersection des autoroutes 19 et 440, à Laval-Rapport final* », 71 pages, 3 annexes;
- Lettre du 7 décembre 2004 au ministère de l'Environnement signée par M. Guy Courchesne, directeur du service de l'Environnement de la ville de Laval, une page;
- Lettre du 22 décembre 2004 au ministère de l'Environnement signée par Mme Lucie Labbé de la firme Genivar Groupe Conseil inc., 6 pages;
- Lettre du 25 janvier 2005 au ministère de l'Environnement signée par Mme Lucie Labbé de la firme Genivar Groupe Conseil inc., 5 pages;
- Lettre du 26 janvier 2005 au ministère de l'Environnement signée par M. Guy Courchesne, directeur du service de l'Environnement de la ville de Laval, concernant des engagements à conclure les ententes nécessaires avec les propriétaires des terrains où doivent être effectués les travaux compensatoires, une page;

CERTIFICAT D'AUTORISATION
(article 22)

-3-

N/Réf. : 7430-13-01-0111300
400194212

Le 9 février 2005

- Lettre du 4 février 2005 au ministère de l'Environnement signée par M. Jocelyn Brunet de la firme CIMA+ Société en nom collectif, concernant les modifications apportées aux plans d'aménagement du bassin de rétention #3, 2 pages, une annexe, 2 plans;
- Plan no. L01366E-SU-01-010 du 30 juillet 2004, révisé le 4 février 2005, intitulé « *Boulevard du développement du quadrant nord-est des autoroutes 19 et 440-Tronçon Est- Plan d'ensemble-Bassin de rétention #3* »;
- Plan no. L01366E-SU-01-011 du 30 juillet 2004, révisé le 4 février 2005, intitulé « *Boulevard du développement du quadrant nord-est des autoroutes 19 et 440-Tronçon Est- Détails-Bassin de rétention #3* »;
- Lettre du 7 février 2005 au ministère de l'Environnement signée par M. Guy Courchesne, directeur du service de l'Environnement de la ville de Laval, concernant les engagements à effectuer les mesures de compensation, 5 pages, une annexe.

En cas de divergence entre ces documents, l'information contenue au document le plus récent prévaudra.

Le projet devra être réalisé et exploité conformément à ces documents.

En outre, ce certificat d'autorisation ne dispense pas le titulaire d'obtenir toute autre autorisation requise par toute loi ou tout règlement le cas échéant.

Pour le ministre,

JR/YM

Jean Rivet
Directeur régional de l'analyse et de
l'expertise de Montréal, Laval,
Lanaudière et Laurentides

RAPPORT D'INSPECTION

Centre de contrôle environnemental du Québec
Direction de Montréal, de Laval, de Lanaudière
et des Laurentides (Laval)

N/RÉFÉRENCE GESDOC: 7430-13-01-01113-00
N/INTERVENTION SAGO: 300545028

DATE DE RÉDACTION : 2009/ 11/ 06
an mois jour

1. IDENTIFICATION

DATE D'INSPECTION : 2009/ 10/ 02 Arrivée : 09 30
an mois jour H M
INSPECTEUR : Salwa Znagui Départ : 11 30
H M

ACCOMPAGNÉ DE : Mme Virginie Bolduc.

LIEU INSPECTÉ ADRESSE POSTALE (si différente)

- 1) Bassin filtrant #3 à la limite est du boul. Robert-Bourassa.
- 2) Marais filtrant à la tête du cours d'eau #135.
- 3) MH #415, Parc Giovanni-Caboto 3125, Avenue des Aristocrates

PLAIGNANT(E) : N/A Rencontré : oui non

NOM ADRESSE TÉLÉPHONE

PERSONNE(S) RENCONTRÉE(S) :

NOM FONCTION TÉLÉPHONE

PIÈCE(S) ANNEXÉE(S) (inscrire le nombre dans la case) : 3 Photos aériennes, courriel du 07 octobre 2009 envoyé par Mme Virginie Bolduc à M. Dominic Sénécal.

PHOTO(S) : CROQUIS : PLAN(S) : CARTE(S) :

ÉCHANTILLONS : Eau Air Sol MD MDR

Autre, préciser :

BUT(S) : Vérifier que les mesures de compensation pour la perte de milieux humides (N/Réf : 7430-13-01-01113-00) ont été respectés.

2. DESCRIPTION DE L'INSPECTION

Mise en situation :

Suite à la réception de la demande d'autorisation datée du 19 août 2009 déposée par ville de Laval pour le projet de prolongement du boulevard Robert-Bourassa vers l'est dans le secteur Val-des-brises (N/Réf : 7430-13-01-01298-00), nous nous rendons sur les lieux, Mme Virginie Bolduc et moi-même afin de vérifier les mesures de compensations ayant été prévues pour le développement de la phase 1 du projet situé dans le cadran nord-est de l'intersection des autoroutes 440 et 19 (N/Réf : 7430-13-01-01113-00). La réalisation de ces compensations pour la perte de milieux humides était prévue pour 2006.

RAPPORT D'INSPECTION

N/RÉFÉRENCE GESDOC: 7430-13-01-01113-00
N/INTERVENTION SAGO:

DATE DE RÉDACTION 2009/ 11/ 06
an mois jour

Les compensations prévues étaient les suivantes :

- La plantation d'espèces indigènes sur les rives du milieu humide 415 sur une superficie de 1,11 ha;
- L'aménagement d'un bassin filtrant de 0,17 ha à la tête du cours d'eau des Terres Noires;
- L'aménagement écologique du bassin de rétention numéro 3.

Inspection :

Nous commençons par la vérification de l'aménagement écologique du bassin de filtration # 3.

Les travaux demandés sont :

Remplacement du mur de gabions sur les versants nord, sud et est par un talus intérieur de pente 1V :3H et un talus extérieur de pente 1V :5H : **Le talus extérieur de pente 1V :5H n'a pas été aménagé selon nos constatations.**

Remplacement du mur de gabions sur le versant ouest par un talus intérieur de pente 1V :3H et comportant à la base un mur de grosses pierres d'une hauteur de 900 mm à 1000 mm : **Exécuté.**
Création de deux zones d'eau libre d'une profondeur de 300 à 400 mm : **Non satisfaisant, car la zone d'eau libre est très restreinte en superficie et la profondeur de l'eau libre ne dépasse pas 20 à 30 mm.**

Plantation d'espèces indigènes herbacées, arbustives et arborescentes : La plantation des talus intérieurs est non satisfaisante selon notre biologiste. Toutefois nous avons répertorié des plans de saules et de cornouiller.

La plantation des superficies en eau libre : **La création de zone d'eau libres n'est pas satisfaisante (profondeur et substrat).**

Plantation sur les talus extérieurs : **Les talus extérieurs n'ont pas été érigés selon nos constatations.**

Nous continuons avec la vérification du marais filtrant à la tête du cours d'eau des Terres noires.

Nous concluons que la plantations n'est pas conforme (espèces et patron de plantation)

Nous finissons par les rives du milieu humide #415. La compensation est jugée satisfaisante selon notre biologiste.

3. CONCLUSION

Dans sa lettre du 07 octobre 2009 adressée à M. Dominic Sénécal de Génivar Mme Bolduc demande :

- L'aménagement écologique du bassin de rétention numéro 3 ainsi que du marais filtrant, incluant un plan d'aménagement illustrant les zones d'eau libre, la liste des espèces végétales indigènes, le patron ainsi que la densité de plantation prévue;

4. RECOMMANDATION(S)

Effectuer une inspection à la fin des travaux de réaménagement des compensations prévues.

5. VÉRIFICATION

RÉDIGÉ PAR : *Salwa Znagui*

2009/ 11/ 06

VÉRIFIÉ PAR : *André Ménard*

an mois jour

09/ 11/ 09

an mois jour

COMMENTAIRES DU VÉRIFICATEUR :

Lieu :

- 1) Bassin filtrant #3 à la limite est du boul. Robert-Bourassa. (photo 1 à 6)
- 2) Marais filtrant à la tête du cours d'eau #135. (photo 7)
- 3) MH #415, Parc Giovanni-Caboto
3125, Avenue des Aristocrates (photo 8 et 9)

N/D : 7430-13-01-01113-00

Date : 02.10.2009

Photographié par : Salwa Znagui et Virginie Bolduc

Photo # 1:

Référence Photo : DSCN0277.JPG

Note : Vue direction nord-est du bassin de filtration #3.



Photo # 2:

Référence Photo : DSCN0278.JPG

Note : Talus est avec pente 1H : 3V.

Photo # 3 :

Référence Photo : DSCN0279.JPG

Note : Talus ouest avec pente 1H : 3V et mur de pierre.



Signature :

Date : 06.11.2009

Photo # 4:

Référence Photo : DSCN0280.JPG

Note : Le substrat existant sur les talus et au fonds du bassin filtrant n'est pas favorable au développement d'un couvert végétal.



Photo # 5:

Référence Photo : DSCN0281.JPG

Note : Vue rapprochée du substrat dans le bassin filtrant.

Photo # 6 :

Référence Photo : DSCN0282.JPG

Note : zone d'eau libre dont la profondeur n'est pas conforme.



Photo # 7:

Référence Photo : DSCN1944.JPG

Note : Marais filtrant avec une
prédominance de quenouille. Aucune
végétation arbustive sur les talus.



Photo # 8:

Référence Photo : DSCN1958.JPG

Note : Plantation d'espèces herbacées et
arbustives sur les rives du milieu humide #
415.



Photo # 9 :

Référence Photo : DSCN1955.JPG

Note : Plantation d'espèces arborescente
sur les rives du milieu humide #415.



Signature :

Date : 06.11. 2009

Laval, le 9 février 2005

AUTORISATION
(LRQ, c.Q-2, article 32)

Ville de Laval
1, Place du Souvenir
C. P. 422, succ. Saint-Martin
Laval (Québec) H7V 3Z4

N/Réf. : 7311-13-01-65005A22 / 400193612

Objet : Travaux d'aqueduc, d'égouts sanitaire et pluvial à l'intersection
des autoroutes Laval et Papineau (Règlement L-10693)

Mesdames,
Messieurs,

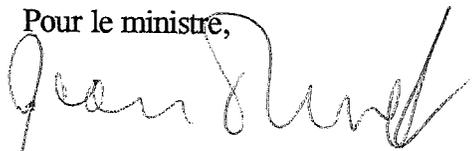
À la suite de votre demande d'autorisation datée et reçue le 20 août 2004 et complétée le 7 février 2005, j'autorise, conformément à l'article 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement (LRQ, chapitre Q-2), le titulaire ci-dessus mentionné à réaliser le projet décrit ci-dessous :

Travaux d'aqueduc, d'égouts et construction de deux bassins de rétention sur une partie des avenues des Aristocrates et des Gouverneurs ainsi que sur une partie des lots 1 392 142, 1 392 148, 1 392 150, 1 392 187, 1 392 214, 1 392 221, 1 392 277, 1 392 323, 1 392 335, 1 392 344, 1 392 398, 1 392 451, 1 392 452, 1 392 523, 1 393 149, 1 393 150, 1 393 260, 1 393 270, 1 393 271, 1 393 369, 1 393 382, 1 538 133 et 2 705 686 du cadastre du Québec.

La présente autorisation est délivrée sur la base des renseignements contenus dans le *Formulaire demande d'autorisation pour les projets d'aqueduc et d'égouts* signé par M. Claude Colletette, ing. en date du 20 août 2004 ainsi que la lettre du 4 février 2005 signée par M. Colletette et le courriel du 7 février 2005 de M. Colletette.

En outre, cette autorisation ne dispense pas le titulaire d'obtenir toute autre autorisation requise par toute loi ou tout règlement le cas échéant.

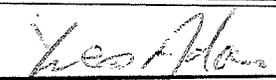
Pour le ministre,



Jean Rivet

Directeur régional de l'analyse et de
l'expertise de Montréal, Laval,
Lanaudière et Laurentides

JR/YA/ya

ANALYSÉ PAR: 

RECOMMANDÉ PAR: 

Laval, le 13 juin 2005

MODIFICATION

Ville de Laval
1, Place du Souvenir
C. P. 422, succ. Saint-Martin
Laval (Québec) H7V 3Z4

N/Réf. : 7311-13-01-65005A22
400193612

Objet : Travaux d'aqueduc, d'égouts sanitaire et pluvial à l'intersection
des autoroutes Laval et Papineau (Règlement L-10693)

Mesdames,
Messieurs,

La présente modification concerne l'autorisation délivrée le 9 février 2005 en vertu de l'article 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., chapitre Q-2), à l'égard du projet décrit ci-dessous :

Travaux d'aqueduc, d'égouts et construction de deux bassins de rétention sur une partie des avenues des Aristocrates et des Gouverneurs ainsi que sur une partie des lots 1 392 142, 1 392 148, 1 392 150, 1 392 187, 1 392 214, 1 392 221, 1 392 277, 1 392 323, 1 392 335, 1 392 344, 1 392 398, 1 392 451, 1 392 452, 1 392 523, 1 392 149, 1 393 150 1 393 260, 1 393 270, 1 393 271, 1 393 369, 1 393 382, 1 538 133 et 2 705 686 du cadastre du Québec à Laval.

À la suite de votre demande datée du 4 mai 2005 et reçue le 5 mai 2005, j'autorise, en vertu des articles 122.2 et 122.3 de la dite loi, les modifications suivantes :

Le changement de la localisation et de la position du bassin de rétention no 2 prévu à proximité de la voie de service de l'autoroute Laval (A-440) et de la ligne de haute tension d'Hydro-Québec.

Les documents suivants font partie intégrante de la présente modification :

MODIFICATION
(LRQ, c.Q-2, article 122.2 et 122.3)

-2-

N/Réf. : 7311-13-01-650005A22
400230031

- Lettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, datée du 4 mai 2005, signée par Sébastien Breton, ing., Cima+, concernant une demande de modification d'autorisation;
- Plans N° LO1366E-SU-01-007, LO1366E-SU-01-008 et LO1366E-SU-01-009, révision du 18 avril 2005, scellés et signés par Claude Collette, ing. et Jocelyn Brunet, ing., Cima+.

En cas de divergence entre ces documents, l'information contenue au document le plus récent prévaudra.

La modification devra être réalisée conformément à ces documents.

En outre, ladite modification de l'autorisation ne vous dispense pas d'obtenir toute autre autorisation requise par toute loi ou tout règlement le cas échéant.

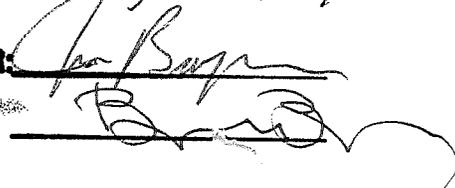
Pour le ministre,



JR/GT/gt

Jean Rivet
Directeur régional de l'analyse et de
l'expertise de Montréal, Laval,
Lanaudière et Laurentides

ANALYSÉ PAR:  2005/04/09

RECOMMANDÉ PAR: 

Laval, le 12 mars 2010

CERTIFICAT D'AUTORISATION
(article 22)

Ville de Laval
1, place du Souvenir
Laval (Québec) H7V 3Z4

Objet : Remblayage partiel d'un marécage et d'un marais dans le cadre du
prolongement du boulevard Robert-Bourassa
N/Réf. : 7430-13-01-01298-00
400681385

Mesdames,
Messieurs,

À la suite de votre demande de certificat d'autorisation datée du 19 août 2009, reçue le 20 août 2009 et complétée le 19 février 2010, j'autorise, conformément à l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., chapitre Q-2), le titulaire ci-dessus mentionné à réaliser le projet décrit ci-dessous :

- Remblayage d'un marais sur une superficie de 301 mètres carrés et remblayage d'un marécage sur une superficie de 200 mètres carrés dans le cadre du prolongement du boulevard Robert-Bourassa. Les travaux auront lieu sur les lots 1 392 148, 1 393 260, 1 393 270, 1 393 271, 2 568 598 et 3 216 658 du cadastre du Québec, Ville de Laval;
- Compensation pour la perte de milieux humides sur une superficie totalisant 10 522 mètres carrés, la perte du cours d'eau 136 et la perte d'un marais filtrant d'une superficie de 1700 mètres carrés. Cette compensation sera effectuée via la conservation de milieux terrestres d'une superficie équivalente aux superficies détruites et



CERTIFICAT D'AUTORISATION

- 2 -

N/Réf. : 7430-13-01-01298-00
400681385

Le 12 mars 2010

sera intégrée dans la phase II du secteur « Val-des-Brises » en même temps que les autres mesures prévues dans le certificat d'autorisation délivré le 9 février 2005 (7430-13-01-01113-00). La réalisation de cette compensation devra ultérieurement faire l'objet d'un certificat d'autorisation. Les compensations seront localisées principalement en bordure du cours d'eau des Terres Noires et du complexe formé par les milieux humides 402, 403, 1007 et 1010;

- Aménagement écologique du bassin de rétention #3 situé dans le quadrant nord-est formé par l'autoroute 440 et la future voie d'accès au boulevard Robert-Bourassa. Les travaux comprennent notamment la plantation et l'ensemencement d'espèces végétales indigènes et seront complétés dans un délai maximal de vingt-quatre mois suivant la délivrance du certificat d'autorisation.

Les documents suivants font partie intégrante du présent certificat d'autorisation :

- Bordereau de transmission au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, daté du 19 août 2009, accompagnant le formulaire de demande de certificat d'autorisation en vertu de l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement reçu le 20 août 2009, signé par Dominic Sénécal, biologiste, Génivar, quatre pages et une annexe intitulée « *Évaluation environnementale pour le prolongement du boulevard Robert-Bourassa à-Laval* »;
- Lettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, datée du 7 janvier 2010, signée par Dominic Sénécal, biologiste, Génivar, deux pages;
- Lettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, datée du 28 janvier 2010, signée par Dominic Sénécal, biologiste, Génivar, trois pages.
- Courriel au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, transmis le 19 février 2010 par Dominic Sénécal, biologiste, Génivar.

En cas de divergence entre ces documents, l'information contenue au document le plus récent prévaudra.

CERTIFICAT D'AUTORISATION

- 3 -

N/Réf. : 7430-13-01-01298-00
400681385

Le 12 mars 2010

Le projet devra être réalisé et exploité conformément à ces documents.

En outre, ce certificat d'autorisation ne dispense pas le titulaire d'obtenir toute autre autorisation requise par toute loi ou tout règlement le cas échéant.

Pour la ministre,



PR/VB/sc

Pierre Robert
Directeur régional de l'analyse et de
l'expertise de Montréal, de Laval, de
Lanaudière et des Laurentides

ANALYSÉ PAR: Virginia Bouchard
RECOMMANDÉ PAR: Genevieve Pepin
APPROUVÉ PAR: [Signature]

1. Identification

Date de l'inspection : 2011-11-09	Heure d'arrivée : 14 h 30	Heure de départ : 15 h 40
Inspecteur : Yannick Jean	Accompagné de :	

N° intervention : 300701202	Type d'intervention : Inspection
N° gestion documentaire : 7430-13-01-0129800	N° du rapport d'inspection : 400873735
N° demande : 200251435	Type de demande : Document officiel
But de l'inspection : Vérifier si les conditions du C.A. sont respectées en particulier en ce qui a trait aux mesures de mitigation et au respect de l'emprise des travaux.	

Lieu inspecté

Nom du lieu : Au Nord-Est de l'autoroute 19 et autoroute 440	
Nom usuel du lieu : Prolongement du boulevard Robert-Bourassa, Secteur Val-des-Brises	
N° du lieu : X2114609	Type de lieu : milieu hydrique
Localisation du lieu inspecté : Cadastre du Québec : 1392148	
Coordonnées géographiques du lieu : 45,613535958300;-73,687596804700	

Intervenant du lieu

Nom	Fonction	Adresse postale (si différente du lieu)	No intervenant SAGO
Ville de Laval	Propriétaire	1, place du Souvenir, C. P. 422 Laval, Succ. Saint-Martin (Québec) H7V 3Z4	13428156

Conditions météo

Ensoleillé

Personnes rencontrées

Nom	Fonction	N° de téléphone (ou autre)
	Entrepreneur en construction	

Mode d'identification

But expliqué :	<input checked="" type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non	<input type="checkbox"/> s. o.
Mode d'identification :	<input checked="" type="checkbox"/> verbale	<input type="checkbox"/> preuve de statut	
But expliqué à/Identification faite auprès de : Entrepreneur			

Plainte

Plaignant rencontré :	<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non	<input checked="" type="checkbox"/> s. o.
-----------------------	------------------------------	------------------------------	---

Photos numériques

Nombre de photos prises sur le terrain : 37	Nombre de photos annexées au rapport : 6
Toutes les photos annexées à ce rapport ont été prises par moi avec un appareil photo de type Cannon PowerShot A550. L'original de ces photos a été conservé conformément à la Directive sur la gestion des photos numériques. La carte mémoire de l'appareil est demeurée en ma possession jusqu'au transfert des photos originales sur le serveur central.	
Les photos sont conservées sur le répertoire sécurisé suivant : M:\Rég-13\jeaya02\7430-13-01-0129800\2011-11-09	
Toutes les photos apparaissant au présent rapport sont une fidèle représentation de ce que j'ai vu sur les lieux de l'inspection et aucune n'a été modifiée, sauf	

Autres pièces annexées au rapport

	Numéro	Titre
<input checked="" type="checkbox"/> Croquis		Croquis – Inspection du 2011-11-09
<input checked="" type="checkbox"/> Plan		Figure 3 – Localisation du boulevard Robert-Bourassa projeté
<input type="checkbox"/> Carte		
<input type="checkbox"/> Autre		

Échantillons

Type	Nature	Nombre de points de prélèvements	Nombre de contenants
<input type="checkbox"/> eau			
<input type="checkbox"/> air			
<input type="checkbox"/> sol			
<input type="checkbox"/> matières résiduelles			
<input type="checkbox"/> matières dangereuses			
<input type="checkbox"/> matières dangereuses résiduelles			
<input type="checkbox"/> flore			
<input type="checkbox"/> faune			
<input type="checkbox"/> pesticides			
<input type="checkbox"/> autre, précisez			
Duplicata des échantillons remis : <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> s. o.			
Demandes d'analyses jointes au rapport : <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> s. o.			

2. Mise en contexte (facultatif)

Un Certificat d'autorisation (C.A.) encadre le prolongement du boulevard Robert-Bourassa sur une distance de 525 mètres. L'emprise autorisée pour les travaux est de 35 mètres de large, l'emprise finale du boulevard sera de 25 mètres. Il est prévu que soit remblayé un total de 501m² de milieux humide. Des mesures de mitigation sont prévues afin de minimiser l'apport de sédiments dans les cours d'eau avoisinants et les milieux humides. Dans un communiqué de presse publié le 27 mai 2011, Ville de Laval annonçait le début des travaux.

3. Description de l'inspection

Je me stationne près du carrefour giratoire où se rencontre l'avenue des Gouverneurs et l'avenue des Aristocrates. En m'approchant de la zone des travaux, je vois que la construction du boulevard est bien avancée. La fondation est en place. La surface du futur boulevard est composée de pierres concassées. (photo 1) Les bornes fontaines sont déjà installées. Il n'y a pas de travaux en cours sur le site. Toutefois, à proximité une pelle mécanique s'affaire à creuser le sol. L'entrepreneur vient me rencontrer et m'explique que la pelle mécanique creuse afin de couler les fondations d'un immeuble à condos. Les travaux se déroulent en zone terrestre à l'extrémité est du prolongement du boulevard Robert-Bourassa, côté Sud.

J'arpente le prolongement du boulevard sur son côté nord jusqu'au magasin Patrick Morin qui se trouve à son extrémité Ouest. En milieu de parcours, près du rond point en construction, je remarque que des sédiments provenant des remblais ont tendance à aller vers la prairie à Phalaris roseau. J'observe des sédiments sur une superficie d'environ 4m². (Photo 4) Je remarque qu'il n'y a aucune mesure de mitigation en place pour limiter la propagation des sédiments du côté Nord du boulevard.

Une fois arrivée à l'extrémité Ouest de la zone en construction j'arpente à nouveau la totalité du prolongement du boulevard mais en marchant le long de son côté sud. Une piste de VTT borde l'extrémité ouest des milieux humides au sud du boulevard. Les remblais, tout comme ceux du côté nord, respectent presque partout l'emprise permise pour les travaux. Le remblai me semble avoir dépassé la limite permise à un seul endroit sur une superficie très restreinte. Je relève un point GPS mais je ne suis pas capable d'obtenir une précision suffisante à cet endroit pour que le point GPS me permette d'identifier si oui ou non il y a empiètement en zone de conservation.

Je poursuis ma marche en direction Est sur les remblais au Sud du boulevard. Je constate qu'il n'y a pas de mesure de mitigation pour empêcher les sédiments d'être entraîné en milieu humide. Toute une section des remblais est en contact direct avec une portion inondée des milieux humides. Ces remblais peuvent être source de matières en suspension (MES) dans l'eau. (Voir croquis en annexe) La situation me semble particulièrement problématique aux abords de l'érablière argentée à frêne de Pennsylvanie. (Photo 02)

Une fois arrivé près du rond point, je bifurque vers le nord pour aller rejoindre le cours d'eau 136. Je repère le cours d'eau vis-à-vis le rond-point. À cet endroit des traces s'apparentant à celles d'un tracteur sont visibles dans le littoral. Visiblement le cours d'eau intermittent a été traversé à plusieurs reprises par de la machinerie. Le cours d'eau 136 se jette dans le cours d'eau Terres Noires quelques mètres plus à l'Est. (Voir croquis) Je me rends au cours d'eau Terres Noires. Le cours d'eau 136 et le cours d'eau Terres Noires n'ont pas été touchés par les travaux actuels. La partie du cours d'eau 136 situé dans l'emprise des travaux était déjà remblayée au moment de délivrer le C.A. encadrant le projet en cours.

Je retourne à mon véhicule et je quitte le site.

4. Vérification complémentaire à l'inspection (si requis)

5. Conclusion

- La fondation du boulevard est déjà en place.
- Il n'y a pas de mesures de mitigation en place pour minimiser l'apport en sédiments dans les milieux humides. (Ex : Barrière à sédiments, stabilisation des talus)
- L'emprise autorisée pour les travaux semble respectée

5. Conclusion

Lors de cette inspection j'ai constaté un manquement à la Loi sur la qualité de l'environnement, soit :

- Le non-respect du certificat d'autorisation délivré en vertu de l'article 22 à la Ville de Laval le 12 mars 2010, à savoir l'omission de mettre en place des mesures de mitigation visant à empêcher l'apport de sédiments dans les milieux humides à proximité du prolongement du boulevard Robert-Bourassa lors des travaux.

Loi sur la qualité de l'environnement, article 123.1

Évaluation de la gravité en fonction des termes de la Directive sur le traitement des manquements

- **Conséquences réelles ou appréhendées des manquements sur la santé humaine ou l'environnement**
Impact sur la santé ou l'environnement : Il n'y a aucune atteinte ou risque d'atteinte à la santé humaine. L'atteinte à l'environnement est relativement faible.
Vulnérabilité du milieu récepteur : Le milieu récepteur a un caractère sensible

J'évalue les conséquences des manquements mineures.

Traitement recommandé : Mineur

6. Recommandations

- Je recommande la transmission d'un avis de non-conformité pour le manquement à l'article 123.1 constaté et décrit.
- Je recommande un suivi auprès de la Ville de Laval pour s'assurer que des mesures de mitigations sont mises en place pour minimiser l'apport de sédiments dans les milieux humides.

Signature :



Date de rédaction : 2011-11-16

7. Vérification du rapport d'inspection

Approuvé par : ZNAGUI SALWA


Fonction : *Coordonnatrice par intérim*

Signature :

Date : 2011.11.22

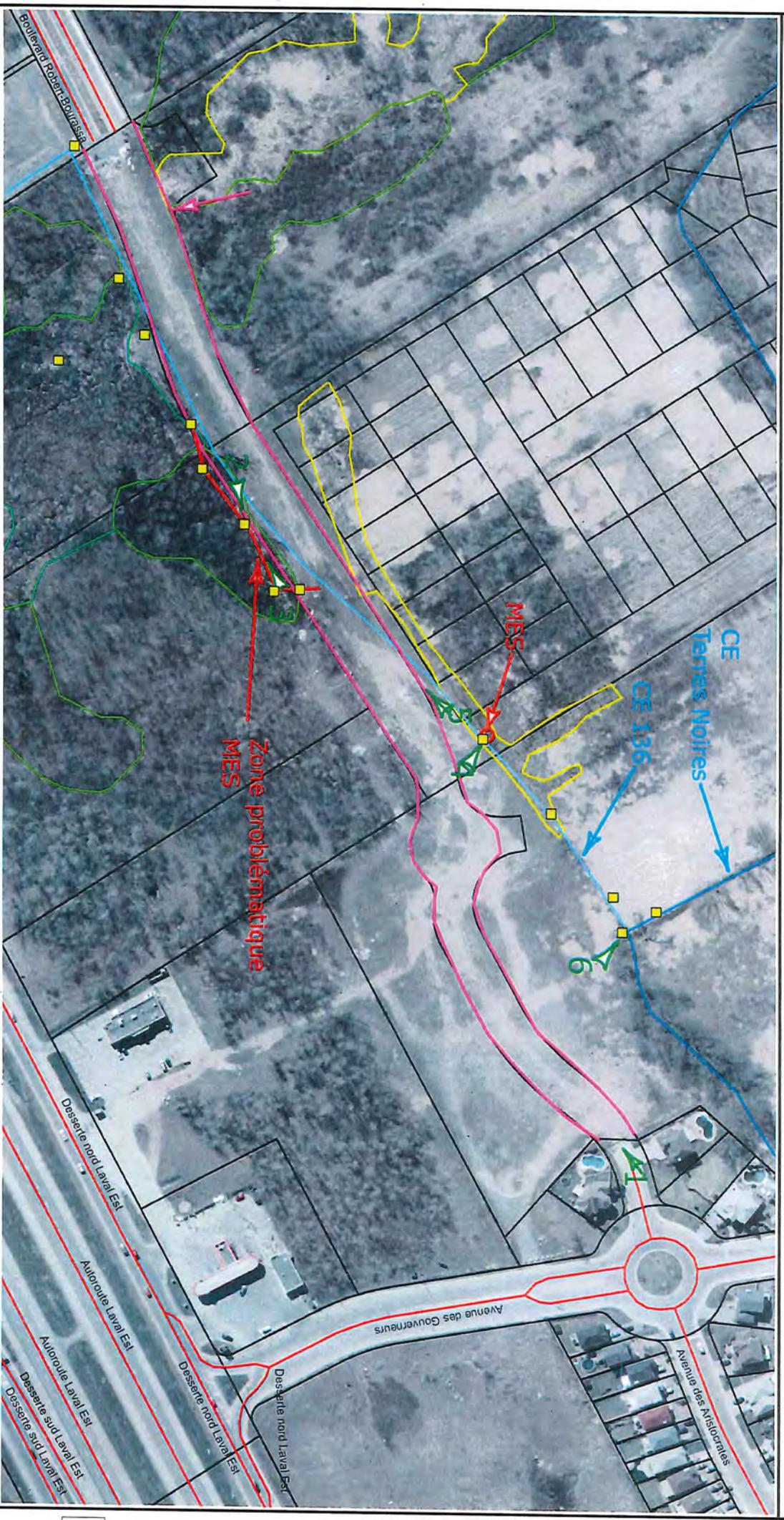
Commentaires :

OK.

Annexe - Photos

Photo no : 01	
Fichier :IMG_4943	
<p>Description : Vue d'ensemble sur les travaux. Photo prise à proximité du carrefour giratoire reliant les avenues des gouverneurs et des aristocrates au futur boulevard Robert-Bourassa. Vue en direction Ouest Sud-Ouest.</p>	
Photo no : 02	
Fichier : IMG_4961	
<p>Description : Toute une section de remblai au sud du boulevard sont se trouve dans une portion inondée des milieux humides sans mesure pour contrer l'apport de MES. Ici on voit les remblais dans l'érablière argentée à frêne de Pennsylvanie. Vue en direction Est.</p>	
Photo no : 03	
Fichier : IMG_4965	
<p>Description : Vue en direction Ouest sur une section des remblais autorisés en milieu humide. Les remblais visibles ici respectent l'emprise accordée pour les travaux. Toutefois, il n'y a pas de mesures en place pour stabiliser le talus ou contenir les sédiments.</p>	

Croquis
Inspection du 2011-11-09



Echelle approximative : 1 / 2 894

Source(s) des données :

© Gouvernement du Québec, 2011



- Cours d'eau (CRHQ)
- Permanent
- Intermittent
- Non déterminé
- MH dét. Basses-terres du St-Laurent
- Eau peu profonde
- Marais
- Marécage
- Prairie humide
- Tourbière minitrophe (fen)
- Tourbière ombrotrophe (bog)
- Tourbière boisée
- Potentiel
- Lots cadastre Qc
- Lot
- Orthos actuelles 8K CMM (avril 2007)
- Réseau routier
- Réseau routier
- Cours d'eau
- Points de prise des photo
- Tracé approx. Prolon. boul. Robert-Bourassa
- Zone problématique MES (Matières en Suspension)
- 2011-11-09_unprojected.shp
- 2011-11-09_unprojected.shp



Préparé par :
Yannick Jean
2011-11-10

ENVOI PAR MESSAGERIE

Laval, le 22 novembre 2011

AVIS D'INFRACTION

Monsieur Guy Collard, greffier
Ville de Laval
Service du greffe
1, Place du Souvenir
C.P. 422, Succursale Saint-Martin
Laval (Québec) H7V 3Z4

N/Réf. : 7430-13-01-01298-00
Document : 400876571

Objet : Non-respect des conditions prévues au certificat d'autorisation délivré le 12 mars 2010 dans le cadre du prolongement du boulevard Robert-Bourassa

Monsieur,

À la suite de l'inspection effectuée le 9 novembre 2011, au lieu cité en objet, par monsieur Yannick Jean, un fonctionnaire dûment autorisé de notre direction régionale, nous avons constaté l'infraction ci-après, et ce, en dérogation à la loi :

1. Ne pas avoir mis en place des mesures visant à éviter la détérioration de la qualité de l'eau par la mise en eau de sédiments. (Des remblais à nu sont directement dans la zone inondée d'un milieu humide)

Loi sur la qualité de l'environnement, L.R.Q., c. Q-2;
Article 123.1.

Nous vous demandons donc de mettre immédiatement en place les mesures prévues au certificat d'autorisation et qui permettront de minimiser l'apport en sédiments dans les milieux humides situés à proximité de la zone des travaux.

Bureau de Laval

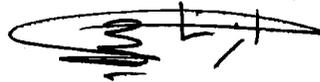
850, boul. Vanier
Laval (Québec) H7C 2M7
Internet: <http://www.mddep.gouv.qc.ca>

Téléphone: 450-661-2008
Télécopieur : 450-661-2217

...2

Pour toute information additionnelle, vous pourrez communiquer avec Yannick Jean au (450) 661-2008, poste 311.

Le présent avis, ni le fait de vous y conformer ne nous privent du droit d'exercer les recours disponibles à l'égard des infractions qui ont été observées.



SZ/yj

Salwa Znagui
La coordonnatrice par intérim

1. Identification

Date de l'inspection : 2011-11-25	Heure d'arrivée : 13 h 30	Heure de départ : 14 h 10
Inspecteur : Yannick Jean	Accompagné de :	
N° intervention : 300718798	Type d'intervention : Inspection	
N° gestion documentaire : 7430-13-01-0129800	N° du rapport d'inspection : 400898189	
N° demande : 200251435	Type de demande : Document officiel	
But de l'inspection : Établir avec un représentant de la Ville les mesures correctrices devant être appliquée suite à l'avis d'infraction.		

Lieu inspecté	
Nom du lieu : Au Nord-Est de l'autoroute 19 et autoroute 440	
Nom usuel du lieu : Prolongement du boulevard Robert-Bourassa	
N° du lieu : X2114609	Type de lieu : milieu hydrique
Localisation du lieu inspecté : Cadastre du Québec : 1392148	
Coordonnées géographiques du lieu : 45,613535958300;-73,687596804700	

Intervenant du lieu			
Nom	Fonction	Adresse postale (si différente du lieu)	No intervenant SAGO
Ville de Laval	Propriétaire	1, place du Souvenir, C. P. 422 Laval, Succ. Saint-Martin (Québec) H7V 3Z4	13428156

Conditions météo

Personnes rencontrées		
Nom	Fonction	N° de téléphone (ou autre)
Yves Emond	Représente Ville de Laval	y.emond@ville.laval.qc.ca

Mode d'identification		
But expliqué :	<input checked="" type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> s. o.
Mode d'identification :	<input checked="" type="checkbox"/> verbale	<input type="checkbox"/> preuve de statut
But expliqué à/Identification faite auprès de : représentant de la Ville de Laval		

Plainte		
Plaignant rencontré :	<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non <input checked="" type="checkbox"/> s. o.

Photos numériques	
Nombre de photos prises sur le terrain : 0	Nombre de photos annexées au rapport :
Toutes les photos annexées à ce rapport ont été prises par _____ avec un appareil photo de type _____. L'original de ces photos a été conservé conformément à la Directive sur la gestion des photos numériques. La carte mémoire de l'appareil est demeurée en ma possession jusqu'au transfert des photos originales sur le serveur central.	
Les photos sont conservées sur le répertoire sécurisé suivant : _____	
Toutes les photos apparaissant au présent rapport sont une fidèle représentation de ce que j'ai vu sur les lieux de l'inspection et aucune n'a été modifiée, sauf _____	

Autres pièces annexées au rapport		
	Numéro	Titre
<input checked="" type="checkbox"/> Croquis		Croquis emplacement future barrière à sédiment – Inspection du 2011-11-25
<input type="checkbox"/> Plan		
<input type="checkbox"/> Carte		
<input type="checkbox"/> Autre		

Date de l'inspection : 2011-11-25

No de gestion documentaire : 7430-13-01-0129800

Échantillons

Type	Nature	Nombre de points de prélèvements	Nombre de contenants
<input type="checkbox"/> eau			
<input type="checkbox"/> air			
<input type="checkbox"/> sol			
<input type="checkbox"/> matières résiduelles			
<input type="checkbox"/> matières dangereuses			
<input type="checkbox"/> matières dangereuses résiduelles			
<input type="checkbox"/> flore			
<input type="checkbox"/> faune			
<input type="checkbox"/> pesticides			
<input type="checkbox"/> autre, précisez			
Duplicata des échantillons remis :		<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> s. o.
Demandes d'analyses jointes au rapport :		<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> s. o.

2. Mise en contexte (facultatif)

Un certificat d'autorisation (C.A.) encadre le prolongement du boulevard Robert-Bourassa. Dans un communiqué de presse publié le 27 mai 2011, la Ville annonce le début des travaux. Lors d'une inspection réalisée le 9 novembre 2011, je constate un manquement sur le site, à savoir l'omission de mettre en place des mesures de mitigation visant à empêcher l'apport de sédiments dans les milieux humides à proximité du prolongement du boulevard. Un avis de non-conformité a été émis le 22 novembre 2011 concernant ce non-respect des exigences du C.A.

3. Description de l'inspection

Je me stationne près de la limite Ouest du prolongement du Boulevard Robert-Bourassa vis-à-vis le marais à scirpe. Je rencontre le représentant de la Ville, nous nous présentons. Nous marchons le long de la limite sud du prolongement du boulevard en direction Est, jusqu'à ce que nous atteignons la fin des milieux humides. Nous établissons ensemble que la barrière à sédiments se terminera à cet endroit. Nous revenons sur nos pas jusqu'à la limite Ouest du site. Près de cette limite, nous identifions l'endroit où commencera la barrière à sédiments. Je prends des points GPS aux deux points identifiés avec le représentant de la Ville comme étant le début et la fin de la barrière à sédiment qui doit être installée. Un croquis en pièce jointe rapporte ces deux points.

4. Vérification complémentaire à l'inspection (si requis)

5. Conclusion

L'emplacement d'une barrière à sédiment, devant être installée afin de corriger le manquement observé lors de ma dernière inspection, a été établi conjointement avec un représentant de la Ville.

6. Recommandations

Effectuer une inspection afin de s'assurer de la réalisation des mesures correctrices faisant suite à l'avis d'infraction délivré le 2011-11-22..

Signature :



Date de rédaction : 2012-02-20

7. Vérification du rapport d'inspection

Approuvé par : Salwa Znagui

Fonction : Coordonnatrice par intérim

Signature :



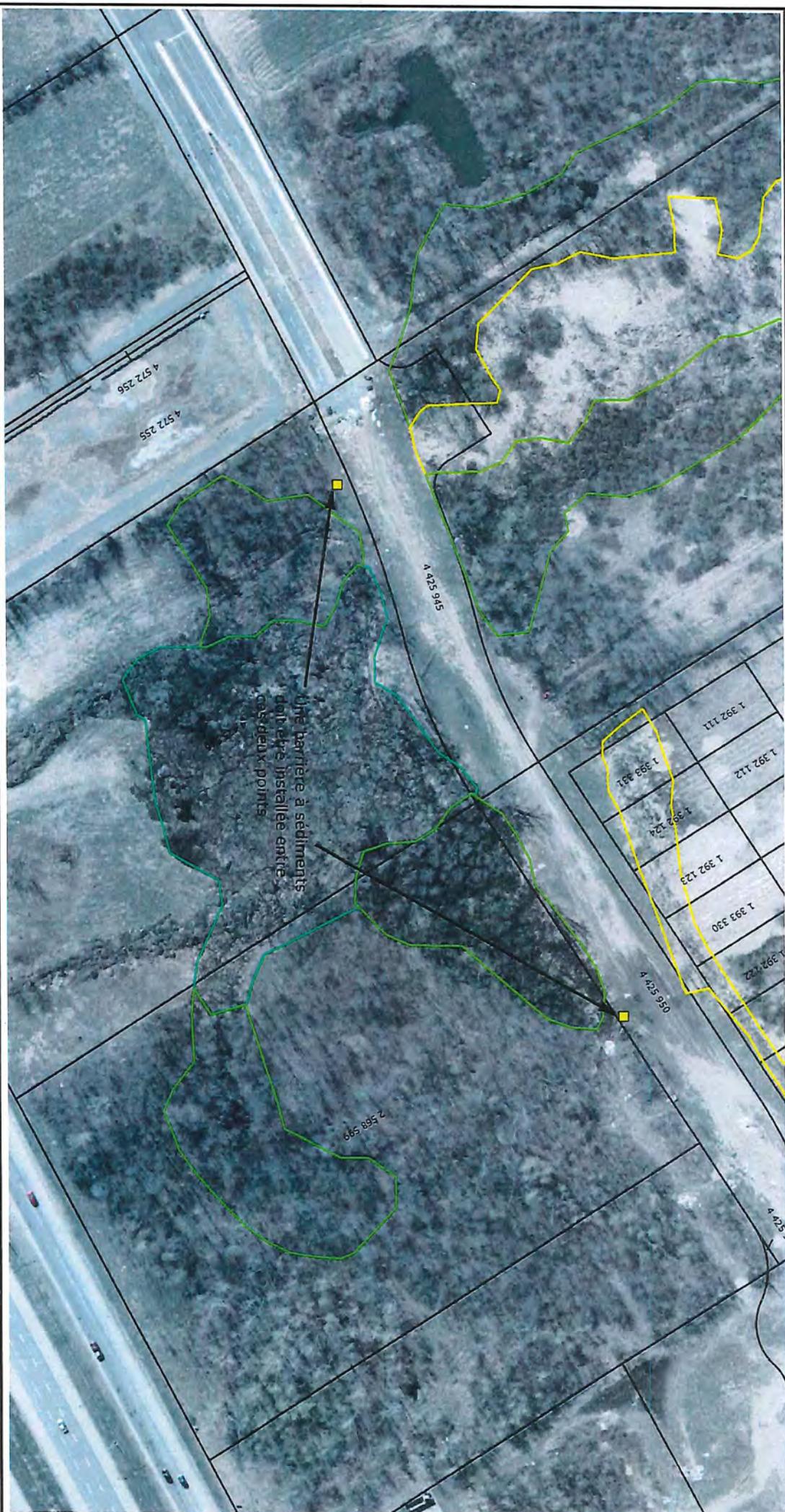
Date : 2012.03.05

Commentaires :

OK.

Croquis emplacement future barrière à sédiment

Inspection du 2011-11-25



Echelle approximative : 1 / 2 181



Développement durable,
Environnement
et Parcs
Québec
Bureau de Laval (C)

Source(s) des données :
© Gouvernement du Québec, 2012

- MH dét. Basses-terres du St-Laurent
- Eau peu profonde
- Marais
- Marécage
- Prairie humide
- Tourbière minérotrophe (fen)
- Tourbière ombrotrophe (bog)
- Tourbière boisée
- Potential

- Index contour cadastre Qc
- Index contour
- lots cadastre Qc
- Lot
- No de lot cadastre Qc
- A Numéro de lot
- Orthos actuelles 8K CMM (avril 2007)
- A Annotation noire
- 2011-11-25_unprojected.shp
- 2011-11-25_unprojected.shp
- 25_unprojected.shp



Préparé par :
Yannick Jean
2012-02-20

1. Identification

Date de l'inspection : 2011-12-28	Heure d'arrivée : 11 h 10	Heure de départ : 11 h 25
Inspecteur : Yannick Jean	Accompagné de :	

N° intervention : 300703534	Type d'intervention : Inspection pour suivi d'infraction
N° gestion documentaire : 7430-13-01-0129800	N° du rapport d'inspection : 400885842
N° demande : 200251435	Type de demande : Document officiel
But de l'inspection : Vérifier que les barrières à sédiments ont été installées conformément à nos exigences	

Lieu inspecté

Nom du lieu : Au Nord-Est de l'autoroute 19 et autoroute 440	
Nom usuel du lieu : Prolongement du boulevard Robert-Bourassa	
N° du lieu : X2114609	Type de lieu : milieu hydrique
Localisation du lieu inspecté : Cadastre du Québec : 1392148	
Coordonnées géographiques du lieu : 45,613535958300;-73,687596804700	

Intervenant du lieu

Nom	Fonction	Adresse postale (si différente du lieu)	No intervenant SAGO
Ville de Laval	Propriétaire	1, place du Souvenir, C. P. 422 Laval, Succ. Saint-Martin (Québec) H7V 3Z4	13428156

Conditions météo

Faible neige

Personnes rencontrées

Nom	Fonction	N° de téléphone (ou autre)

Mode d'identification

But expliqué :	<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non	<input checked="" type="checkbox"/> s. o.
Mode d'identification :	<input type="checkbox"/> verbale	<input type="checkbox"/> preuve de statut	
But expliqué à/Identification faite auprès de :			

Plainte

Plaignant rencontré :	<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non	<input checked="" type="checkbox"/> s. o.
-----------------------	------------------------------	------------------------------	---

Photos numériques

Nombre de photos prises sur le terrain : 10	Nombre de photos annexées au rapport : 3
Toutes les photos annexées à ce rapport ont été prises par moi avec un appareil photo de type Cannon PowerShot A550. L'original de ces photos a été conservé conformément à la Directive sur la gestion des photos numériques. La carte mémoire de l'appareil est demeurée en ma possession jusqu'au transfert des photos originales sur le serveur central.	
Les photos sont conservées sur le répertoire sécurisé suivant : M:\Rég-13\jeaya02\7430-13-01-0129800\2011-12-28	
Toutes les photos apparaissant au présent rapport sont une fidèle représentation de ce que j'ai vu sur les lieux de l'inspection et aucune n'a été modifiée, sauf	

Autres pièces annexées au rapport

	Numéro	Titre
<input type="checkbox"/> Croquis		
<input type="checkbox"/> Plan		
<input checked="" type="checkbox"/> Carte		Figure 3 – Localisation du Boulevard Robert-Bourassa projeté
<input type="checkbox"/> Autre		

Échantillons

Type	Nature	Nombre de points de prélèvements	Nombre de contenants
<input type="checkbox"/> eau			
<input type="checkbox"/> air			
<input type="checkbox"/> sol			
<input type="checkbox"/> matières résiduelles			
<input type="checkbox"/> matières dangereuses			
<input type="checkbox"/> matières dangereuses résiduelles			
<input type="checkbox"/> flore			
<input type="checkbox"/> faune			
<input type="checkbox"/> pesticides			
<input type="checkbox"/> autre, précisez			
Duplicata des échantillons remis :		<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> s. o.
Demandes d'analyses jointes au rapport :		<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> s. o.

2. Mise en contexte (facultatif)

Lors d'une inspection effectuée le 09 novembre 2011, j'ai constaté qu'il n'y avait pas de mesure de mitigation en place pour prévenir que des sédiments soient entraînés dans les milieux humides adjacents au prolongement du boulevard Robert-Bourassa. Un avis d'infraction a été envoyé à la Ville de Laval le 22 novembre 2011 en vertu de l'article 123.1 de la LQE. Un représentant de la Ville m'a expliqué qu'une barrière à sédiments était en place lors des travaux mais que l'entreprise en charge des travaux l'a retirée une fois son contrat terminé. J'ai précisé que nous ne considérons pas les travaux terminés puisque les remblais ne sont pas stabilisés tel que prévu et qu'il y a toujours risque que des MES (Matières En Suspension) soient entraînées dans les milieux humides. Il a donc été convenu qu'une barrière à sédiments serait remise en place. La ville m'informe que les travaux ont été complétés le 9 décembre 2011.

3. Description de l'inspection

J'arrive par l'ouest sur le boulevard Robert-Bourassa. Je constate que le prolongement du boulevard n'est toujours pas pavé mais a été ouvert à la circulation. Je me stationne en bordure du prolongement un peu à l'Est du magasin Patrick Morin. Je constate la présence de la barrière à sédiments le long du prolongement du boulevard de son côté sud vis-à-vis la frênaie de Pennsylvanie, le milieu humide le plus à l'ouest. Je marche vers l'est et je constate également la présence de la barrière à sédiments vis-à-vis le marais à scirpe. Je remonte dans le véhicule et me stationne vis-à-vis la limite Est de l'érablière argentée à frêne de Pennsylvanie, le milieu humide le plus à l'Est au Sud de la zone des travaux. La barrière est bien en place à cet endroit également. La barrière à sédiments se termine vis-à-vis la ce qui était une peupleraie (milieu terrestre).

4. Vérification complémentaire à l'inspection (si requis)

5. Conclusion

Lors de cette inspection j'ai constaté que le manquement à la Loi sur la Qualité de l'Environnement ayant fait l'objet d'un avis d'infraction en date du 22 novembre 2011 a été corrigé. Des mesures de mitigation ont été mises en place afin d'empêcher l'apport de sédiments dans les milieux humides à proximité du boulevard Robert-Bourassa lors des travaux.

6. Recommandations

Fermer la présente intervention

Signature : *Jamie Jean*

Date de rédaction : 2011-12-28

7. Vérification du rapport d'inspection

Approuvé par : Salwa Znagui

Fonction : Coordinatrice par intérim

Signature : *Salwa Znagui*

Date : 2011.12.29

Commentaires : *ok.*

Annexe - Photos

Photo no : 01

Fichier : IMG_5317

Description :
Vue en direction Est sur la barrière à sédiments. Photo prise vis-à-vis la frênaie de Pennsylvanie.



Photo no : 02

Fichier : IMG_5324

Description :
Vue ne direction Est plus rapprochée sur la barrière à sédiment dans la zone inondée d'un milieu humide touchant directement aux remblais.

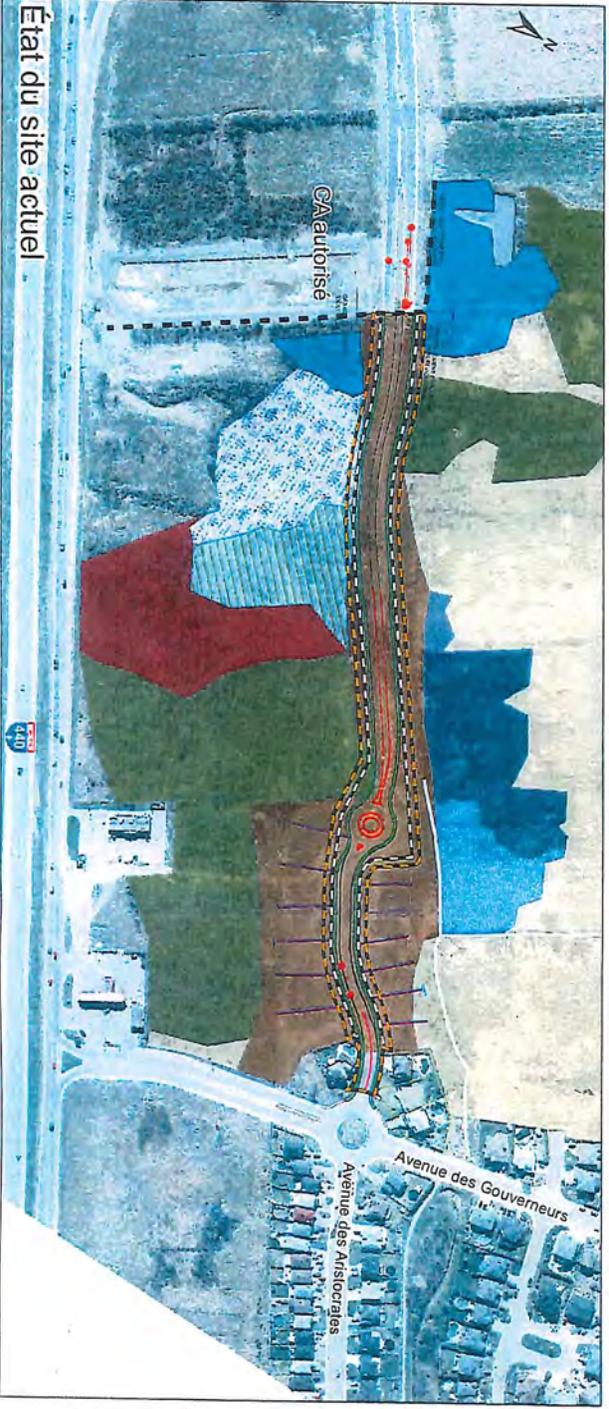
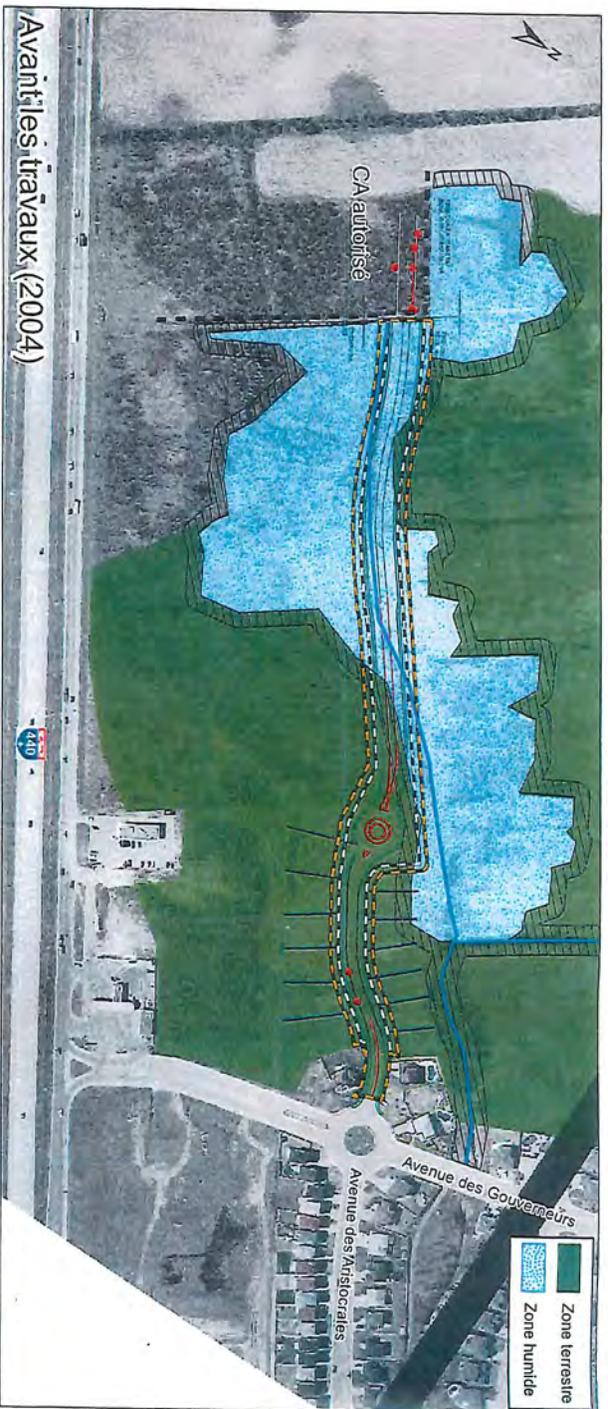


Photo no : 03

Fichier : IMG_5320

Description :





Evaluation environnementale
 Prolongement du Boulevard Robert-Bourassa
 Ville de Laval, Qc

Figure 3
**LOCALISATION DU BOULEVARD
 ROBERT-BOURASSA PROJETÉ**

- Emprise temporaire des travaux
 - Emprise permanente
 - Cours d'eau (MRN)
 - Cours d'eau (Ville de Laval)
 - Bande de protection riveraine (10 m)
- Milieux humides**
- Érablière argente à frêne de Pennsylvanie
 - Étang agricole
 - Frénale de Pennsylvanie
 - Marais à scirpe
 - Prairie à phalaris roseau
 - Saulaie
- Milieux terrestres**
- Frénale de Pennsylvanie à caryer cordiforme
 - Peupleraie
 - Milieu ouvert
 - Milieu perturbé
 - Zone développée



Projection: MTM, NAD83, fuseau 8
 Sources:
 Orthophotoplans (CML 2007) - 288 5028 896 200 5023 195
 Planimétrie (CML 2007) - 288 5028 896 200 5023 195
 Planimétrie (CML 2007) - 288 5028 896 200 5023 195
 Planimétrie (CML 2007) - 288 5028 896 200 5023 195
 Juin 2009

Laval, le 3 novembre 2010

AUTORISATION
(article 32)

Ville de Laval
1, place du Souvenir
C.P. 422, succursale Saint-Martin
Laval (Québec) H7V 3Z4

N/Réf. : 7311-13-01-65005-JL
400764071

Objet : Prolongement des réseaux d'aqueduc et d'égouts sous le
boulevard Robert-Bourassa (L-11471-M et L-11576-M)

Mesdames,
Messieurs,

À la suite de votre demande d'autorisation datée du 28 avril 2009, reçue le 5 mai 2009 et complétée le 27 octobre 2010, j'autorise, conformément à l'article 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement (LRQ, chapitre Q-2), le titulaire ci-dessus mentionné à réaliser le projet décrit ci-dessous :

- Prolonger les réseaux d'aqueduc et d'égout pluvial sous la partie du boulevard Robert-Bourassa vers l'est jusqu'à l'avenue des Aristocrates, d'une longueur approximative de 500 m ;
- Prolonger le réseau d'égout sanitaire sur la partie du boulevard Robert-Bourassa d'une longueur approximative de 150 m.

Les travaux seront réalisés sur une partie des lots 1 392 148, 1 392 661, 1 393 260, 1 393 270, 1 393 271 et 2 705 686 du cadastre du Québec, Ville de Laval.

AUTORISATION
(article 32)

-2-

N/Réf. : 7311-13-01-65005-JL
400764071

Le 3 novembre 2010

La présente autorisation est délivrée sur la base des renseignements contenus dans le *Formulaire de demande d'autorisation pour réaliser un projet d'aqueduc et d'égout* signé par Madame Sylvie Leclerc, ing., en date du 28 avril 2009.

Les documents suivants font partie intégrante de la présente autorisation :

- Lettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, datée du 15 octobre 2009, signée par Monsieur Gérard Poirier, ing., Ville de Laval concernant la réhabilitation des sols contaminés;
- Lettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, datée du 14 décembre 2009, signée par Madame Mailin Diaz, ing., ainsi que les documents qui y sont annexés et énumérés;
- Plan numéro L01366K-SU-01-001, intitulé *Prolongement de l'avenue des Aristocrates*, préparé par CIMA+, signé le 8 avril 2010 par Sylvie Leclerc, ing.;
- Courrier électronique, daté du 25 août 2010, transmis par Madame Sylvie Leclerc, ing. au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs;
- Lettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, datée du 25 octobre 2010, signée par Monsieur Jean Simon Deveau, Ville de Laval concernant les lotissements près du cours d'eau des Terres-Noires.

En cas de divergence entre ces documents, l'information contenue au document le plus récent prévaut.

Ce projet devra être réalisé conformément à ces documents.

En outre, cette autorisation ne vous dispense pas d'obtenir toute autorisation requise par toute loi ou tout règlement le cas échéant.

Pour le ministre,



PR/SC/sc

Pierre Robert
Directeur régional de l'analyse
et de l'expertise de Montréal,
de Laval, de Lanaudière et des
Laurentides

ANALYSÉ PAR: Jamley Cléty
RECOMMANDÉ PAR: Geneviève Pépé
APPROUVÉ PAR: [Signature]

Laval, le 21¹⁴ juin 2011 15 32

Ville de Laval
1, Place du Souvenir
C.P. 422, succursale Saint-Martin
Laval (Québec) H7V 3Z4

N/Réf. : 7311-13-01-65005-LD
400827909

Objet : Prolongement du réseau d'égout pluvial entre l'avenue des Gouverneurs
et le rang du Haut St-François (L-11452) - Fermeture

L-11453

Mesdames,
Messieurs,

Nous donnons suite à votre demande datée du 26 mai 2010 et reçue le 28 mai 2010
concernant le projet mentionné ci-dessus.

Dans le cadre de l'analyse de votre dossier, nous vous avons fait parvenir une demande
d'information supplémentaire, soit :

1. Lettre de demande d'information supplémentaire datée du 3 juin 2010.

Nous n'avons pas reçu les renseignements ou documents manquants et, à ce jour, votre
demande demeure incomplète. L'obtention d'un certificat d'autorisation en vertu de
l'article 22 est préalable à l'autorisation de ce projet. Or la demande de ce certificat
d'autorisation (7450-13-01-00040-00) a fait l'objet d'une fermeture en date du 11
janvier 2011. Nous vous informons que nous avons terminé l'analyse des documents
présentés et que nous ne sommes pas en mesure de délivrer l'autorisation demandé.
Nous fermons donc votre demande.

Veuillez prendre note que nous conserverons les documents présentés. Vous pourrez y
faire référence si vous désirez présenter une nouvelle demande lorsque tous les
documents manquants seront en votre possession.

850, boul. Vanier
Laval (Québec) H7C 2M7
Téléphone : 450 661-2008
Télécopieur : 450 661-2217
Internet: <http://www.mddep.gouv.qc.ca>
Courriel : samley.chamroeun@mddep.gouv.qc.ca

...2

Toutefois, si vous désirez d'autres renseignements, n'hésitez pas à vous adresser à Monsieur Samley Chamroeun, que vous pouvez joindre au 450 661-2008 poste 303.

Enfin, nous vous rappelons qu'il ne vous est pas permis de réaliser ou d'exploiter votre projet avant d'obtenir les autorisations requises par la *Loi sur la qualité de l'environnement* (L.R.Q., c. Q-2).

Recevez, Mesdames, Messieurs nos salutations les meilleures.

Geneviève Pépin

Geneviève Pépin
Coordonnatrice

GP/SC

c.c. : Patrick Graveline, ing., Dessau inc.